



« Lettre d'information du Conseil Municipal »  
La Lettre du conseil  
(Ete 2009)



**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION**

## Le mot du Maire et du Conseil



*Veillez excuser notre retard...*

*Lors de la mise en place de la nouvelle municipalité en mars 2008, l'ensemble des élus avait exprimé un souhait, une volonté, de tenir informé leurs administrés, des engagements qui seraient pris tout au long de leur mandat, dans le cadre de la conduite des affaires communales.*

*- C'est donc dans un souci de relation plus directe que des membres du conseil municipal sont chargés d'informer la population de toutes les actions municipales récemment entreprises comme celles qui sont en cours de réalisation et, bien évidemment, celles de demain.*

*- Voici donc le premier bulletin municipal qui vous permettra de suivre le travail des élus que vous avez porté par vos suffrages à la direction des affaires communales.*

*- je profite de la parution de ce premier bulletin municipal d'information, pour remercier les membres du conseil municipal du travail qu'ils apportent au sein des commissions et des réunions du conseil. Je remercie aussi le personnel communal, pour le dévouement et la compétence qu'ils mettent dans l'accomplissement de leurs tâches.*

*- C'est surtout par convergence des efforts de la municipalité, des organismes, spécialisés et de chaque habitant pour améliorer sans cesse les conditions d'accueil touristiques, que notre village, notre station, pourra s'adapter à l'évolution inévitable de l'attente de notre clientèle. Elle pourra non seulement sauvegarder, mais aussi amplifier les résultats positifs de l'œuvre entreprise il y a 40 ans et qui doit assurer l'avenir de notre village.*

*Permettez moi d'adresser à toute la population de CEILLAC, tous mes vœux de santé et de prospérité dans l'économie de notre station village.*

Célestin FOURNIER,  
Maire de Ceillac

## SYNTHESE DE L'ANALYSE FINANCIERE DES COMPTES DE LA COMMUNE

L'évolution économique de Ceillac (et du Queyras) nécessitait une mise à niveau des équipements liés à la pratique du ski alpin. Cet engagement financier, indispensable, a cependant fragilisé les finances de la commune.

Nous avons donc été contraints, dès notre mise en fonction, de faire appel aux services de l'Etat. Le trésorier payeur général a donc souhaité nous rencontrer et suite à notre entretien, il a demandé une analyse détaillée auprès de la trésorerie de Guillestre.

Cette analyse a été réalisée en novembre 2008 sur la base des exercices budgétaires 2005 à 2007. Nous attendions ces résultats afin de vous communiquer une information juste et précise des comptes de la commune. Cette analyse est consultable par tous en Mairie.

Nous vous présentons dans cette lettre quelques extraits :

- Le financement disponible a diminué (235 201 € en 2005 contre 75 969 € en 2007).
  - Les dépenses d'équipement dues à la modernisation du domaine alpin (et donc nécessaires) ont été importantes en 2006 (1 095 45 € dont 701 947 € pour le télésiège).
  - Pour le financement des investissements, la commune a dû puiser dans ses réserves.
  - La capacité d'autofinancement (CAF) de la commune est en baisse. Cette CAF a chuté nettement en 2007 : son montant rapporté au nombre d'habitants n'est que de 79 € alors qu'il est de 655 € pour la moyenne départementale.
  - Les produits de fonctionnement ont progressé de 3.8 %.
  - Les charges réelles de fonctionnement ont augmenté de 17.5 %. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des participations au syndicat mixte du Queyras et par les emprunts contractés.
  - Le fond de roulement est en diminution constante depuis 2005.
  - Les marges de manœuvre sont peu nombreuses ; La commune doit maîtriser ses charges de fonctionnement ; La pression fiscale est forte, l'augmentation des produits est très limitée.
- L'endettement de la commune, bien que nécessaire à la survie de notre village, est important.

Nous ne souhaitons pas faire cette analyse critique sur le passé car nous sommes conscients que les dépenses concernant les remontées mécaniques devaient être engagées. Mais il est nécessaire d'être attentifs à l'évolution de l'état financier de la commune et il est impératif de retrouver le plus rapidement possible une capacité d'autofinancement.

Aucun emprunt ne pouvant être contracté, la municipalité ne pourra mener à bien les projets qu'avec prudence, réflexion... et la compréhension de tous.



## LE SYNDICAT MIXTE

La politique du Syndicat Mixte des stations de montagne du Queyras a permis d'investir massivement sur les communes de la vallée. Ceillac a été la première commune à en bénéficier et nous ne pouvons que nous en réjouir.

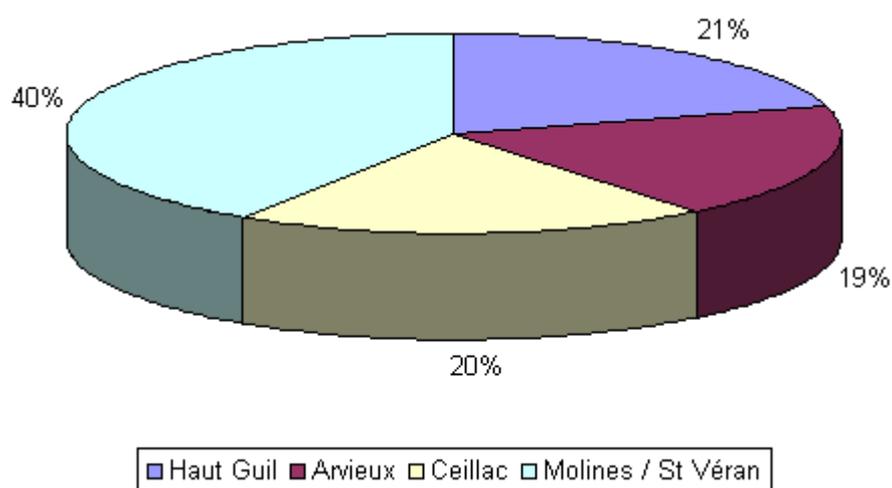
Il est bon de rappeler le principe du financement de la reconstruction des remontées mécaniques et de la neige de culture, à savoir que 90% de la dépense est financée par le département et 10% restant à la charge de la commune.

A ce sujet, pour information, la commune vient de payer le reliquat qui la concernait au Syndicat Mixte.

La gestion de l'ensemble des remontées mécaniques du Queyras est confiée à la régie des stations du Queyras.

Malgré une augmentation des chiffres d'affaire de 13% par rapport à la saison précédente soit un C.A. de 3 514 909 € TTC (hors assurance), ce résultat couvre à peine les dépenses. L'équilibre financier de la gestion de la régie reste très préoccupant.

Répartition du chiffre d'affaire TTC par station :



Haut Guil (Abriès - Ristolas - Aiguilles)	21% soit 724 406 €
Arvieux	19% soit 650 642 €
Ceillac	20% soit 706 039 €
Molines / St Véran	41% soit 1 433 822 €

## SKI NORDIQUE

La saison 2008-2009 a été très préjudiciable pour notre clientèle dans l'exploitation du ski de fond.

La politique économiste, indépendante de notre volonté, qui a été mise en place a conduit à un mécontentement général de nos fondeurs.

Les recettes de la saison écoulée pour l'ensemble du Queyras sont de 117 986,50 euros. L'analyse de celles-ci fait apparaître que Ceillac a réalisé une recette qui en représente le tiers.

La nouvelle tarification pour la saison 2009-2010 votée par la Communauté de Communes à 9 voix pour, 3 contre (Ceillac et St-Véran) nous semble tout à fait mal venue au regard des prestations de la saison écoulée.

Suite aux différentes réunions de la commission nordique, la municipalité a souhaité une entrevue avec le Président de la Communauté de Communes et la responsable du Ski de fond du Queyras.

Un courrier leur a été adressé (sans réponse à ce jour d'ailleurs) précisant que Ceillac souhaite :

1 °) un quota d'heures de damage de 550 à 600 heures

2°) une totale liberté de damage des pistes de fond, itinéraires et parcours piétons.

Compte-tenu de la très forte augmentation de la tarification + 33 % pour le tarif journée

Vu la redevance récoltée sur notre site, il est urgent que des informations soient apportées quant à la future gestion des sites.



## LE TOURISME

En Février 2008, le transfert de la compétence tourisme auprès de la communauté de communes a été décidé par l'ensemble des élus alors en fonction. Ainsi tous les Offices de Tourisme sont devenus des antennes de l'Office de Tourisme Intercommunal du Queyras érigé en EPIC (établissement Public, Industriel et Commercial). Le personnel dépend donc de la Communauté de Communes. La municipalité de Ceillac a toujours pensé que le Queyras avait besoin de revoir sa commercialisation, mais selon un premier bilan cette nouvelle organisation ne semble pas satisfaisante, car mal adaptée aux besoins touristiques.

Les missions de cet O.T. I sont :

- ✓ Accueil et information,
- ✓ Promotion touristique,
- ✓ Mission de développement touristique,
- ✓ Evènementiel,
- ✓ Commercialisation,
- ✓ Gestion d'équipement,
- ✓ Observation.

Seule la mission d'animation reste de la compétence des communes, d'où la nécessité d'avoir un comité des fêtes actif. Toute implication, même occasionnelle, de chacun d'entre nous au sein du comité serait la bienvenue afin de proposer des animations performantes et de mettre en valeur notre village auprès des touristes....

Tous les volontaires peuvent prendre contact avec Bernard Vallérian (Directeur du Comité des Fêtes), Valérie Perron (Secrétaire) ou Arlène Buzet (Trésorière).

Des projets sont en cours d'élaboration pour cet hiver. Des subventions ont été demandé auprès de la Communauté de Communes afin de pouvoir mettre en place un nouvel événementiel.

Actuellement Anne Cécile et Martine assurent les permanences à l'office du tourisme de leur mieux, mais une seule personne à l'office nous parait insuffisant, des négociations avec l'OTQ sont en cours.

## La Poste :

La direction de la Poste, en raison de la restructuration nationale, a décidé la suppression du bureau de poste de Ceillac (ainsi que ceux d'Aiguilles, d'Arvieux et de Saint-véran).

Afin d'éviter ces fermetures, la Communauté de Communes a décidé de prendre en charge tous ces bureaux de poste. En contre partie la Poste vient aider financièrement pour un montant de 937,00 € par mois et par agence pendant 9 ans renouvelables une fois.

L'agence postale de Ceillac est ouverte à raison de 3h30 par jour en après midi. Elle est tenue par Hélène Gauthier.

## AVANCEMENT DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ESCARTONS

### L'assainissement :



Les travaux d'assainissement sont terminés. Ils concernent l'ensemble des réseaux existants du village, de l'Ochette et de la Clapière. Une extension permet de desservir la vallée du Mélézet jusqu'au départ des remontées mécaniques et le hameau de la Cascade. Viendra très prochainement le raccordement aux particuliers. Nous avons tous, de ce fait, payé cette année une redevance supplémentaire de 80,00 € par logement auprès de la Communauté de Communes en raison de la loi sur l'eau.

Depuis sa mise en service, la station d'épuration permet de traiter l'équivalent des eaux usées de 3500 personnes.



Ces travaux ont permis, grâce aux tranchées effectuées, l'enfouissement d'une partie des réseaux secs.



### Le centre de secours (Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes) :

Vous avez tous pu constater le démarrage des travaux en octobre 2008. Ceux-ci devraient se terminer en octobre 2009. Nous espérons que l'arrivée de ce nouveau centre motivera certains d'entre vous à rejoindre les volontaires qui constituent, déjà, le corps de Ceillac, afin que la sécurité de tous soit optimale.

### Le Tri Sélectif :

La Communauté de Communes, compétente dans l'évacuation des déchets, a repoussé, une fois de plus, la mise en place des « Moloks ». Nos traditionnels « containers à poubelles », devenus insuffisants en période touristique, devraient disparaître pour laisser place à des Moloks de grande capacité, enterrés et répartis sur une douzaine de sites couvrant l'ensemble du village, la Clapière, les campings jusqu'au hameau du Mélézet.

## AVANCEMENT DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA MUNICIPALITE

### L'antenne TDF :

Suite à l'étude menée par la précédente municipalité, l'année qui vient de s'écouler a pu voir la réalisation d'un accès au pylône, le démontage de la ligne de haute tension dans le ravin des Aiguillettes (ancienne alimentation du télésiège de Bramousse) et l'alimentation électrique du nouveau pylône.

En compensation des accords passés avec l'ONF et le Parc Naturel Régional du Queyras pour le chemin d'accès, le démontage et la dépose du télésiège de Bramousse ont eu lieu au cours de l'été 2008.

Quant à l'opérateur orange, nous avons rencontré un expert afin de lui demander de déplacer le pylône actuel accolé au central téléphonique. N'étant pas favorable pour un déplacement sur la nouveau pylône TDF, cette personne doit nous proposer un autre emplacement, mais malgré de nombreuses relances, nous n'avons pas encore la réponse à ce jour, le souhait de la municipalité étant que tous les opérateurs de téléphonie mobile soient hébergés sur le pylône TDF. Un courrier vient à nouveau d'être fait à ce sujet. A l'heure où nous écrivons cette lettre d'information, l'opérateur Bouygues vient de donner son accord.



### Le captage des Sagnes :

Suite à l'étude demandée par l'ancienne municipalité sur le schéma directeur de l'eau, un estimatif a été demandé par le cabinet d'étude mandaté. Un 1<sup>er</sup> devis (d'un montant égal à 3 fois l'estimatif) a pu être revu à la baisse après négociation, entraînant un retard dans les travaux. Ceux-ci ont pu commencer en octobre 2008. A l'automne, 3 sources ont pu être captées et se déversent dans le réservoir. Deux autres sources, découverte lors de travaux, ont été raccordées ce printemps. Grâce à ces travaux, nous devrions, en principe, pallier aux problèmes d'eau liés à la sécheresse de ces dernières années...



### La Z.A.C de l'Infernet :

Une réunion publique devrait être programmée dans les semaines qui viennent, afin que chacun puisse donner son avis sur l'aménagement de cette zone...

### Les travaux de voirie :



- ✓ Elargissement du chemin de la Clapière : Un dossier de demande de subventions a été déposé suite aux réflexions du conseil précédent. Le Foncier est en cours de négociation. Le Conseil Général souhaitant déclasser cette voirie, une réflexion est en cours.
- ✓ Suite aux inondations du printemps 2008 dans la vallée du Cristillan, des travaux d'urgence ont dû être réalisés. Des subventions exceptionnelles du conseil Général de la région et de l'Etat nous ont été accordées. Toutefois ces subventions ne couvrent pas la totalité des dépenses pour ces travaux.
- ✓ L'amélioration et la restauration de différents pièges à eau ont été réalisées.

### Le camping municipal :

Des travaux d'entretien et d'amélioration sont nécessaires (mise à jour des installations sanitaires, raccordement au réseau d'assainissement, bornes électriques supplémentaires, toitures, aménagements divers tels que terrain de boules...). Dès que possible, nous mettrons tout en œuvre pour améliorer les prestations du camping municipal.

### La salle polyvalente et l'école :

Une douche a été installée dans les sanitaires de la classe des petits et un évier remplace l'un des lavabos de la salle polyvalente.

Nous envisageons l'aménagement d'un coin cuisine qui servira à tous les usagers et à la cantine tout en respectant les règles d'hygiène.

Les travaux de confinement de l'amiante sont en cours de réalisation :

- Le sol des salles de classe a été réalisé en parquet flottant pour le confort des enfants.
- Le sol de la salle polyvalente sera réalisé début octobre en carreaux.

### Les cabanes pastorales :

- ✓ Amélioration des cabanes existantes :



Une fosse septique a déjà été installée pour la cabane du Bois Noir, les raccordements devraient être terminés au printemps prochain.

Pour la Cabane du Lacas, il est prévu une extension pour installer des sanitaires ainsi qu'une fosse septique.

Pour la cabane de la Lavine, une fosse septique et l'eau courante seront également installées.

L'ensemble de ces travaux seront réalisés par la commune et les fournitures prises en charge par le groupement pastoral.

- ✓ Projet de création :

Des dossiers de demande de subvention seront déposés pour la réfection de la cabane de Clausis et la création d'une nouvelle cabane au Combaras qui pourrait servir à deux bergers afin de minimiser le coût à la charge de la commune.

Ces deux cabanes seront en adéquation avec l'environnement du parc du Queyras tout en respectant au plus près les besoins et la fonctionnalité dont ont besoin nos bergers.

Ces travaux s'effectueront par tranche en concordance avec les finances de la commune. Actuellement un rendez-vous doit être pris avec la Direction Départementale de l'Agriculture afin de leur proposer notre projet, de connaître leur avis sur le plan des cabanes, et de connaître le montant exact de la subvention que nous pouvons espérer.

## **PROJETS**

### La crèche :

Une étude est en cours de réalisation. Il nous paraît évident que notre village a un réel besoin d'une structure d'accueil du petit enfant.

A l'heure actuelle une convention signée entre la municipalité, ValVVF et l'association des parents d'élèves « Les abeilles à l'école » permet de pallier, du moins en saison, à ce problème de garde d'enfant.

Notre intérêt se porte sur une nouvelle formule de service d'accueil : la micro-crèche.

Celle-ci se développe surtout dans les petites communes rurales pour lesquelles le coût d'une crèche est trop élevé, dans les territoires où résident peu de familles d'enfants de moins de 6 ans et où une crèche de 18 places est d'une taille trop importante....ce qui est notre cas.

Une micro-crèche peut être gérée par une collectivité publique ou une association.

Elle peut accueillir 9 enfants de 0 à 6 ans simultanément avec 3 professionnels encadrant, et donc un plus grand nombre d'enfants, si besoin est, sur l'amplitude de la journée.

Cette micro-crèche serait ouverte à l'année (et non pas qu'en saison). Les enfants des résidents permanents seraient prioritaires mais une tolérance de 30% annuelle pour l'accueil touristique pourrait être accordée par le Conseil Général.

A ce jour, la Direction Départementale de l'Équipement vient de nous faire savoir que, malgré l'approbation du P.L.U, aucune structure d'accueil de la petite enfance ne pourra voir le jour au vieux village en raison des prescriptions du P.P.R.

### Le Presbytère :

Le projet d'aménagement de la Cure reste toujours d'actualité. La réhabilitation de ce bâtiment est l'une de nos priorités avec la construction de logements sociaux, d'une salle commune et d'une bibliothèque digne de ce nom...



### Le PLU :

Le Plan Local D'Urbanisme a été approuvé le 29 mai 2008. Tous les permis de construire déposés depuis cette date sont instruits en tenant compte des prescriptions du P.L.U.

### La Réserve Biologique Naturelle d'Assan :

L'ONF souhaiterait créer une réserve naturelle sur le territoire de Ceillac et de Guillestre. Il prévoyait :

- ✓ un « cœur de réserve » (situé sur les réserves de chasse actuelles des communes de Ceillac et de Guillestre) destiné à devenir un lieu naturel strict où seules, les études à visée biologiques, seraient autorisées.
- ✓ une « réserve dirigée » en périphérie du noyau central, moins stricte.

Suite à de nombreuses discussions avec les chasseurs de Guillestre, la commune de Guillestre n'a pas retenu la réserve dirigée, alors que Ceillac y était favorable.

En conséquence de ce désaccord, la réserve biologique d'Assan restera dans le périmètre de la réserve de chasse pour Guillestre, la commune de Ceillac n'ayant pas à ce jour pris de décision. Une rencontre doit avoir lieu avec la Mairie de Guillestre afin d'exposer les avantages de cette réserve et de définir ensemble le zonage définitif de celle-ci.

Le financement des études biologiques serait supporté en grande partie par l'état (ONF) et les communes de Ceillac et Guillestre y participeraient à hauteur de 2000 € chacune.



### La Signalétique :

Règlement intercommunal de publicité, enseignes et pré enseignes :

L'objectif est de réglementer les dispositifs de publicité, enseignes et pré enseignes dans le respect de la charte signalétique du Parc Régional du Queyras.

Le cabinet « Marson » a été chargé de cette mission par le Parc du Queyras. Cette réglementation devrait être financée dans le prochain mois.

### Le Parc Naturel Régional du Queyras.

#### Révision de la Charte :

L'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc Naturel Régional du Queyras préalable au renouvellement du label « parc naturel régional du Queyras » a eu lieu du 11 mai 2009 au 11 juin 2009.

Nous vous informons des conclusions du commissaire enquêteur :

Au vu :

- du dossier de consultation et d'enquête publique présenté et mis à la disposition du public par l'administration du Parc naturel régional du Queyras ;

- des observations formulées oralement ou par écrit pendant la durée de l'enquête publique,

Le commissaire enquêteur estime, en référence aux textes réglementaires relatifs aux parcs régionaux, que rien ne s'oppose à la concrétisation du projet présenté.

C'est pourquoi il émet un avis favorable à la présentation à signature de la nouvelle charte du Parc Régional du Queyras.



Toutefois, compte tenu des oppositions manifestées par certains des élus signataires et de nombreux habitants du territoire, il estime qu'une information supplémentaire est souhaitable, voire une ultime mise au point sur les points d'achoppement signalés pour garantir le succès du projet.

Le projet définitif ainsi que les statuts du syndicat mixte vont être adressés aux communes très prochainement.

Le Conseil Municipal disposera de 4 mois pour délibérer sur l'approximation des projets de charte définitif et des statuts du syndicat mixte.

Cette charte sera également transmise aux Communautés de Communes pour approbation.

#### Personnel :

Jérôme Meissimilly a rejoint l'équipe technique début juin.

Au secrétariat de mairie, Aurélia Ferraretto a été mutée sur un poste à Briançon. Une réflexion est en cours sur ce poste.

*Rédaction : Mairie de Ceillac Sept. 2009*

*Mise en page : Informatique.NET Guillestre*

*Impressions : Alpes Offset Guillestre*

*Ne pas jeter sur la voie publique. Sauf erreurs typographiques et omissions.*